

# La Franc-Maçonnerie en Tunisie...

16 /01/2011



## GRAND ORIENT ARABE OECUMENIQUE

[www.grandorientarabe.org](http://www.grandorientarabe.org) ( Page Algérie, Maroc, Tunisie )

### **I – Une prédominance française**

Constat d'évidence, « *l'aventure de la Franc-maçonnerie a suivi celle de la France coloniale*<sup>4</sup> ». La genèse de la franc-maçonnerie, dans la Régence de Tunis, remonte certes à l'ère précoloniale<sup>5</sup>. Mais le mouvement resta fort modeste avant l'établissement du protectorat (1881). On assista, depuis lors, à un développement lent et progressif d'une franc-maçonnerie locale, rassemblant essentiellement des fonctionnaires et des colons français. La situation a bien évolué vers 1930, date repère, qui marque l'apogée du système colonial et comme contrecoup explicable, le phénomène de rejet national qu'il a suscité. Les loges s'étant multipliées<sup>6</sup>, implantant la pensée maçonnique, dans des « *réseaux coloniaux*<sup>7</sup> », qui ont pu bénéficier d'un certain soutien auprès des autorités du Protectorat et dont la

population cible était essentiellement formés par des Français.

- 4 – Voir l'étude « La Franc-Maçonnerie dans les colonies ». Site du Suprême Conseil Grand (...)
- 5 – Voir Porset (Charles), la Franc-maçonnerie tunisienne et l'héritage révolutionnaire, la (...)
- 6 – Notons que 7 sur 10 loges dépendant de la Grande loge ont été fondés dans les années 1920. (...)
- 7 – Nous empruntons l'expression à l'auteur de l'étude « La Franc-Maçonnerie dans les (...)
- 8 – Texte enregistré le 18 septembre 1907, Sous le numéro 13358, Archives du Grand Orient de (...)
- 9 – Ibid.
- 10 – Nouvelle Carthage, séance du 15 mars 1911. Voir Eric Anduze, *op. cit.*, p. 137.
- 11 – Nouvelle Carthage, séance du 15 octobre 1910. Voir Eric Anduze, *op. cit.*, p. 138.
- 12 – Ibid.
- 13 – Rapport intitulé : « La situation matérielle et normale du Français, en Tunisie », (...)

4Des documents disparates permettent de connaître approximativement les origines des Francs-maçons de Tunis. Coexistant, lors de sa création en 1885, avec deux loges italiennes et une loge anglaise, la loge La Nouvelle Carthage, sous obédience du Grand Orient de France, était formée évidemment de franc-maçons français. Dichotomie entre le discours et les actes, le franc-maçon Nunez, qui dénonce, en 1907, les agissements de la loge La Nouvelle Carthage qui « *ne refuse pas officiellement les demandes des profanes non-français mais en pratique (leur ferme la porte*<sup>8</sup> ». Situation similaire, la loge française « *La Volonté* », sous l'obédience de la Grande Loge de France, défend, en application de son statut intérieur, « *l'entrée à ceux qui ne sont pas français*<sup>9</sup> ». Ce qui explique l'implication de leurs dirigeants dans la défense des

privilèges de la colonie française. Cumulant les statuts de vénérable de la loge La Nouvelle Carthage, celui de chef d'entreprise et de Représentant de la communauté française à La Conférence Consultative de la Tunisie, Duclos réclame, en 1911, « *l'institution d'un Conseil Colonial, élu au suffrage universel* » et aux membres desquels – exclusivement français – « *il serait attribué des pouvoirs délibératifs*<sup>10</sup> ».

Notons, cependant, le souci de Duclos « *d'attirer des israélites et des indigènes fort intelligents, animés d'un esprit élevé et tolérant*<sup>11</sup> ». Mais cette volonté d'ouverture – dans le cadre d'un paternalisme colonial ! – est mise en échec, au sein des francs-maçons, par « *l'ostracisme des préjugés de race* », que Duclos dénonce<sup>12</sup>. Cette situation perdure. La loge « *Nouvelle Carthage et Salambo réunies* » estime, en 1935, quelle « *représente les éléments démocratiques de la colonie française* », à savoir « *le colon et le fonctionnaire..., les artisans du prestige français*<sup>13</sup> ».

- 14 – Archives de la Loge de France, Tunisie, Dossier 352.
- 15 – Ibid.

5Est-ce que la loge « *Nouvelle Carthage et Salambo réunies* » constituait un cas d'espèces ? Nous apprenons ainsi que les fondateurs de la loge Véritas, dépendante de la Grande Loge, en 1926, étaient pour la plupart, d'après leurs noms patronymiques, d'origine italienne<sup>14</sup>. On compte parmi eux une majorité de juifs livournais (10 sur 17). Mais leur nationalité n'est pas mentionnée. Autre indication importante, plus de la moitié d'entre eux, sont nés à l'intérieur du pays. Les fondateurs de la loge Véritas appartiennent au secteur du négoce et des affaires. Aucun d'eux n'appartient à l'enseignement et aucun d'entre eux n'a de charge administrative. Leur cursus semble, d'ailleurs, les définir comme des nouveaux promus, soucieux de faire valoir leurs notoriétés, pour s'intégrer au sein de l'establishment français. Aucun tunisien musulman ne fait

partie des membres fondateurs de la loge<sup>15</sup>.

- 16 – Etat de la Loge de France, Tunisie, dossier 352.
- 17 – Voir le rapport de la loge intitulé « la naturalisation française des Tunisiens et sa (...) »

6Un état de l'atelier de Volonté et Véritas réunis permet d'étudier le développement de la loge depuis lors : 76 de Francs-maçons étaient affiliés en 1945<sup>16</sup> On compte parmi eux, d'après l'examen des noms patronymiques, puisque les nationalités n'étaient pas indiquées, une majorité de juifs, pour la plupart des Livournais et une poignée de Français de souche et trois musulmans. L'étude des procès verbaux de cette loge atteste que ses membres n'étaient pas totalement intégrés dans la société coloniale française, puisqu'ils se plaignaient du freinage du mouvement de naturalisation et relevaient que de « *nombreux intellectuels (tunisiens) dignes et honnêtes voient leurs requêtes repoussées ou éternellement laissées en suspens* ». Dénonçant les mesures prises par la loi Dommange (19 juillet 1934) ils s'inquiétaient des dispositions proposées à la Chambre, concernant le statut des naturalisés, qui tendent à créer « *une catégorie particulière de Français de seconde zone*<sup>17</sup> ». La demande de naturalisation émanait, d'ailleurs, essentiellement des élites juives de Tunisie, voulant participer au régime de faveur des Français de Tunisie et finaliser leur promotion au sein de la société coloniale. Or, la campagne nationaliste tunisienne contre les naturalisations, qui a atteint son apogée en 1933-1934 à, bel et bien surdimensionné les effets de la campagne de naturalisation des Tunisiens, qui était l'objet d'un rejet catégorique des musulmans. Les naturalisations étaient, de fait, bloquées par les Prépondérants qui ne voulaient pas admettre cette extension des privilèges. Nous constatons donc que la loge Veritas, sinon l'ensemble des maçons de Tunisiens agissaient à contre courant du mouvement national et des Prépondérants du régime colonial.

- 18 – Archives du Grand Orient de France, Boite 1987, l’Etoile de Carthage (1931 – 1937). Liste (...)
- 19 – Archives du Grand Orient de France, Boite 1854, le phare de Thyna (1906 – 1940).
- 20 – Michel Khayat, *op.cit.*,
- 21 – Archives du Grand Orient de France, Boite 1988, Travail et Liberté(1926 – 1939).
- 22 – Archives du Grand Orient de France, Boite 1987, l’Etoile de Carthage (1931 – 1937). Liste (...)
- 23 – *Ibid.* Doc. en date du 15 mai 1934.
- 24 – Archives du Grand Orient de France, Boite 1984, Nouvelle Carthage et Salammbô réunis (1928 (...))
- 25 – Il rejoint la loge Nouvelle Carthage et Salammbô réunis, le 9 août 1933 . Archives du Grand (...)
- 26 – Il fut admis au sein de la loge Nouvelle Carthage et Salammbô réunis, le 6 février 1938. (...)
- 27 – Etat de l’atelier Volonté et Véritas réunis, 31 décembre 1945. – Archives de la Loge de (...)

7Nous remarquons ainsi que la participation tunisienne semble très réduite. Quelques noms figurent sur les listes et les divers documents du Grand Orient de France et de la Grande Loge : On y trouve, parmi les membres du makhzen tunisien, qui a pu s’assurer le monopole des charges caïdales : L’administrateur Mohamed Salah Mzali<sup>18</sup>, qui apparaît sur les listes maçonniques dès 1931, au sein de la loge l’Etoile de Carthage, devait avoir une promotion rapide au sein de la franc-maçonnerie et du corps caïdal. Il fut déchu de sa charge de caïd de Bizerte, sous le régime de Vichy, pour appartenance à la Franc-maçonnerie. Son cousin Mohamed Aziz Sakka<sup>19</sup> , Khalifa à Sfax, fils de caïd et appartenant à une grande famille makhzen de Monastir, intégra la loge de Thina, dépendant du

Grand Orient de France, alors qu'il exerçait dans ce caïdat. Autre membre des familles caïdales makhzen, Salah Eddine Baccouche faisait partie de la loge Veritas<sup>20</sup>. Devenus Premiers ministres, lors de l'épreuve de la lutte nationale, Salah Eddine Baccouche et Mohamed Mzali devaient prendre leurs distances par rapport au Néo-Destour et s'illustrer par leur volonté de collaboration avec les autorités du Protectorat. Il s'agissait plutôt d'un choix de situation et d'une méfiance du mouvement populaire. Quelques petits fonctionnaires les rejoignirent, tels que Chadli Ben Habib Cabani<sup>21</sup>, commis principal d'enregistrement qui intégra la loge maçonnique Travail et Liberté, le 23 juin 1932. Mais l'emprise de la franc-maçonnerie fut, semblait-il, plus grande dans le milieu de l'enseignement : Inspecteur des écoles coraniques, Basly Taïb<sup>22</sup>, qui a intégré la loge nouvelle Hadrumet et Sousse, le 9 août 1928, en tant que Grand apprenti ne tarda pas à gravir les échelles. Promu compagnon, dans la même loge, le 2 mars 1930, il accéda au grade de maître, en 1932. Inspecteur de l'enseignement, Sadok Sebei<sup>23</sup>, intégrait la loge de l'Etoile de Carthage, le 15 mai 1934. Instituteur à Bèjà, Mohamed Salah Gmati, fut intronisé le 22 février 1932, au sein de la loge Nouvelle Carthage et Salambo réunis<sup>24</sup>. D'autre part, la franc-maçonnerie accueillit l'agriculteur de Slimane, Mohsen Slim<sup>25</sup>, et le notable Mokaddem Béchir<sup>26</sup>. Un état de l'atelier de Volonté et Véritas réunis, constitué de 76 de francs-maçons, atteste la présence de trois Tunisiens en 1945<sup>27</sup>, à savoir Mohamed Ben Taïb, Yahia Dali et Mohamed Maztoul.

- 28 – Voir *Dictionnaire de la Franc-maçonnerie, op.cit.*,

<sup>8</sup>Nous constatons une mutation progressive au sein de la franc-maçonnerie. Elle recrutait, lors de l'établissement du protectorat, ses adeptes parmi « les colons et surtout parmi les nouveaux fonctionnaires, en particulier ceux de l'instruction publique<sup>28</sup> ». Mais elle enregistre, dès les années 30, une ouverture de fait,

signalée par Michel Khayat qui affirme :

- 29 – Michel Khayat, « l'histoire de la Franc- maçonnerie en Tunisie », *op.cit.*, p. 1210.

« On trouve dans les loges en Tunisie, des membres d'origines différentes, des expatriés de toutes nationalités, des réfugiés, et des fonctionnaires en poste. Les juifs livournais puis les juifs tunisiens furent nombreux à en faire partie, et quelque soit l'obédience observée, ils formaient de façon régulières une part importante des effectifs, voire quelquefois la majorité des membres<sup>29</sup> ».

## **II – Idéal maçonnique et praxis coloniale (1930-1940)**

<sup>9</sup>Certes, la Franc-maçonnerie n'est ni « un forum, ni un église ». Mais cet ordre initiatique fait valoir sa vision du monde, sa philosophie humaniste, son idéaltype politique et moral :

- 30 – Chapitre premier de la constitution de la Franc – maçonnerie, rappelée rituellement lors de (...)

« Bien penser, bien dire, bien faire ; poursuivre la recherche de la vérité ; apprendre dans les temples la pratique des idées de liberté, d'égalité et de fraternité pour les mettre à l'œuvre dans la vie profane ; aider au développement progressif de l'humanité par l'étude théorique de tous les grands problèmes sociaux et moraux, par les écrits et les livres, tels sont les devoirs que la Franc – maçonnerie prescrit à tous ses membres<sup>30</sup>. »

- 31 – Convent G. L., 23 septembre 1927. Rapport étudié par J. Robinard, *op. cit.*, p. 69.

<sup>10</sup>Ainsi défini, l'idéaltype de la Franc – maçonnerie est appréhendé par la question coloniale, vu l'incompatibilité entre les discours fondateurs, la pratique discriminatoire sur le terrain, le statut formel et/ou effectif « l'indigénat » et la légitimation des privilèges des Français. De ce fait, la question coloniale ne pouvait être occultée, par les élites métropolitaines au fait des vicissitudes de l'empire et surtout par les Francs-maçons de Tunisie, « solidaire », de fait, du

régime du Protectorat, qui leur confère un statut distinctif, au sein de la population d'accueil. L'élaboration par le Convent de la Grande Loge, en 1927, d'un rapport intitulé « *colonies dans une démocratie* » évoque ce dilemme. Et d'ailleurs, la plupart des loges ont mis en évidence cette « antinomie », entre l'idéal démocratique et l'entreprise coloniale<sup>31</sup>.

- 32 – Voir Sébastien Galceran, *Les Francs-maçonneries*, Paris, La découverte, p. 5.
- 33 – Voir la motion de treize points du Couvent de la Grande Loge, 23 septembre 1927. Rapport (...)
- 34 – Définition des ultras de la colonisation.

<sup>11</sup>Remarque préliminaire, il est difficile de dégager une position de consensus des obédiences maçonniques, sur la question coloniale, vu « l'état fragmentaire, éclaté de l'espace social maçonnique<sup>32</sup> ». Nous distinguerons d'abord les francs-maçons métropolitains, méconnaissant le fait colonial et qui réagissent selon leurs appartenances politiques. Ils ne parviennent pas à concilier « *le discours civilisateur de la colonisation* » et « *les exactions de la conquête et de l'exploitation coloniale* ». Ce qui explique leurs embarras, leurs positions équivoques et leur ralliement de fait aux Francs-maçons des colonies<sup>33</sup>. Les membres des loges de Tunisie sont certes plus impliqués dans la gestion coloniale. Là aussi, la prudence s'impose car il faut tenir compte de la composition sociale (français de souche, nouveaux naturalisés) et professionnelle (colons, fonctionnaires de l'administration, enseignants) et de la démarcation idéologique et des affinités personnelles. Toute vision réductrice serait trompeuse, sur une scène tunisienne en proie à la convoitise des Prépondérants<sup>34</sup>, soucieux de mettre en échec les revendications nationales émergentes. Dans cette conjoncture d'affrontement, quelques voies isolées mais minoritaires tentent de moraliser la gestion coloniale, sinon de freiner l'expansion coloniale. Certains d'entre eux appartenaient à la Franc-maçonnerie. Ils



constituaient des exceptions.

## **1 – Une prise de distance lors de la célébration de la colonisation (1930)**

12La célébration du centenaire de l'occupation d'Alger (1830) et l'organisation du Congrès Eucharistique à Tunis, en 1930, devaient mettre à l'épreuve les loges de Tunisie. Le IV<sup>e</sup> Congrès des loges du Grand Orient d'Afrique du Nord (Alger 1827) demanda la suppression des fêtes du centenaire. Représentant la Loge Volonté, Durel remarqua que cette décision, prise déjà en 1927, suscita « la joie des francs-maçons arabe<sup>35</sup> ». Mais la question revint sur le tapis lors du congrès de Bône, en 1928. Pressentant vraisemblablement une remise en cause de la décision, la loge Volonté soumit au congrès la motion suivante :

- 35 – *Compte rendu du Ve Congrès des loges du Grand Orient d'Afrique du Nord* (Bone, 4- 6 avril (...))
- 36 – *Ibid.*, pp. 34 -35.

« Considérant que la fête solennelle que le gouvernement de la République compte donner à Alger, pour fêter l'anniversaire du centenaire de l'occupation de l'Algérie par la force armée, ne manquerait pas de blesser, dans leur amour-propre et ne servirait qu'à ranimer la haine et semer la discorde, la R. L. Veritas de Tunis émet le vœux suivant :

- suppression de cette manifestation anti-démocratique et l'érection sur l'une des places de la capitale algérienne de la statue d'Abdelkader, d'abord héros de l'indépendance algérienne et puis ami fidèle et dévoué de la France ;
- Dans le cas où l'érection d'une statue serait incompatible avec les lois de la religion musulmane, l'élévation d'un monument sur lequel non opposerait une plaque commémorative en l'honneur de l'émir d'Abdelkader<sup>36</sup> ».

- 37 – *Ibid*, pp. 34 -37.

13 Cette proposition marque une nette prise de distance de la loge et une remise en cause du discours fondateur de la colonisation. Cette volonté de concilier « *le héros de l'indépendance* » et l'amitié pour la France dépasse le souci de récupération du chef de la résistance. Nous ne saurions, d'autre part, insister sur l'évocation de « l'indépendance », en situation coloniale ! Mais une majorité pro-coloniale, semblait préférer s'aligner sur les positions officielles. Ultime concession, elle accepta de réduire les dépenses somptuaires et d'ôter à la cérémonie son caractère militaire. Durrel revint à la charge. Il fit remarquer qu'il « *ne faut pas célébrer le centenaire d'une occupation militaire et qu'il ne faut pas rappeler au peuple arabe qu'il est le vaincu* », alors qu'il faut œuvrer pour un « *rapprochement des différentes races* ». Devant l'opposition de la plupart des loges d'Algérie, le congrès décida de « *rejeter toute surcharge* » et de « *s'en tenir au vœu du dernier congrès*<sup>37</sup> ». La franc-maçonnerie ne pouvait transgresser ce compromis laborieux, au risque d'entrer en conflit ouvert avec l'establishment colonial et de rompre les équilibres fondateurs des loges d'Afrique du Nord.

- 38 – Pour les interventions des loges contre « les agissements de l'Archevêque de Carthage », (...)
- 39 – Archives du G. O., Boite 1984 Nouvelle Carthage et Salambo réunis (1928 – 1932). Document (...)
- 40 – *Ibid*.
- 41 – *Ibid*., Décision communiquée à la dite loge le 25 février 1930.
- 42 – Voir J. Robinard, *op. cit.*, p. 161.

14 L'opposition au congrès eucharistique de Carthage (1930) fut plus nette, dans la mesure où elle s'inscrivait dans la politique anticléricale de la franc-maçonnerie<sup>38</sup>. Réuni le 26 novembre 1929, le Conseil philosophique prend position, à l'unanimité, contre les demandes du comité du Congrès pour octroyer un congé scolaire et

libérer les écoles pour y loger les pèlerins<sup>39</sup>. Le Conseil fait valoir, outre les pertes de temps pour les élèves, « *le défi jeté à la population musulmane qui voit des locaux publics occupés par des chrétiens*<sup>40</sup> ». Suite à cette demande, « *les écoles de Tunis seront refusées aux membres du Congrès eucharistique*<sup>41</sup> ». Position de consensus, le congrès des loges d'Afrique du Nord et l'atelier « *Lumières et progrès* », demande que la Grande Loge intervienne auprès de ses parlementaires, pour la suppression de toutes les subventions aux archevêchés et au congrès eucharistique<sup>42</sup>. Attachement à la laïcité ou volonté de ménager l'opinion publique tunisienne, nous remarquerons que la franc-maçonnerie de Tunisie a pris ses distances par rapport à cette politique de défi, qui a été l'objet d'une campagne de dénonciation des nationalistes tunisiens.

## **2 – La Franc-maçonnerie et les revendications nationales (1930-1940)**

15Perçus comme des défis, le congrès eucharistique et la célébration du centenaire de l'occupation d'Alger et du cinquantième du protectorat de Tunis vont ranimer le mouvement national, alors que les effets de la crise de 1929 vont accroître le mécontentement. La campagne contre la naturalisation, illustrée par le refus d'inhumer les naturalisés dans les cimetières musulmans permet de prendre la mesure de l'impact de la campagne protestation. La création du Néo-Destour (1934), les arrestations de 1934, l'affrontement de 1938 et la dure répression qui s'en suivit, mirent les revendications nationales à l'ordre du jour ? Quelle fut l'attitude des Francs – maçons ? Pouvaient-ils transgresser l'establishment colonial dont ils faisaient partie ? Leurs intérêts de caste étaient en jeu. Certains d'entre eux, qui appartenaient à la mouvance libérale, privilégiait le traitement de la question, dans le cadre français. Joachim Durel, important dirigeant de la SFIO, en Tunisie, qui a représenté la Loge Volonté, au

congrès de Bône précité, rejetait sans ménagement les revendications nationales. Il fait valoir que le socialisme condamne « les mouvements de xénophobie, de fanatisme et de nationalisme indigènes », tout en se souciant de l'émancipation des peuples colonisés<sup>43</sup>.

- 43 – Voir la motion proposée par les Fédérations nord-africaines, qu'il a lui – même (...)
- 44 – Vœu de la loge précitée, présentée au G. O. et enregistré par son secrétariat sous le (...)
- 45 – Ibid.

16Des renseignements fragmentaires, puisés dans les archives des différentes obédiences de la Franc-maçonnerie permettent de préciser les positions de certaines de leurs loges. Nous remarquerons ainsi que la loge « *Carthage et Salambo réunis* » émet, en 1932, le vœu de voir le gouvernement français « *travailler au rapprochement des peuples pour éloigner à tout jamais les perspectives de conflits sanglants* » et demande au Grand Orient « *son énergique appui en faveur des revendications de la démocratie en Tunisie, lesquelles ne sauraient exclure les aspirations des Français au point de vue politique franco – tunisienne*<sup>44</sup> ». Ce qui montre une privilégiation des revendications de la colonie française, établie en Tunisie. Tout en « *regrettant la condescendance excessive de l'autorité française vis-à-vis du Bey* », elle remarque qu'il est « *entouré d'éléments hostiles à l'influence (française)* », à savoir des élus nationalistes. Réclamant le maintien du « *droit de suffrage aux Français qui s'expatrient* », la loge demande « *la modification des conditions de recrutement du Grand Conseil de façon qu'il découvre l'expression réelle de la volonté populaire*<sup>45</sup> ». Comment interpréter ces suggestions qui omettent de citer la représentation des Tunisiens ?

- 46 – Archives du G. O., boîte 1985. Rapport enregistré par le Secrétariat sous le numéro 198683.
- 47 – Ibid.

- 48 -Ibid.

17Le rapport présenté par cette loge, en 1935 et intitulé « *la situation matérielle et morale du Français de Tunisie*<sup>46</sup> » est plus explicite. Diagnostic lucide, le rapport note que « *la politique indigène ...a manqué de suite, que les conditions de collaboration entre Français et Tunisiens demeurent mal fixées et qu'un fossé se creuse entre ces deux éléments de la population* ». Néanmoins la loge qui se soucie davantage de cette situation qui « *menace l'avenir de la France en Tunisie* » présente des solutions asymétriques : soutien de l'agriculture (coloniale) et « *fixation au soldes indigènes* ». « *Maintien de la majoration coloniale au profit des Français* ». La loge fait valoir, certes, ses réserves vis-à-vis de la question des naturalisations. Mais cette approche s'inscrit dans une volonté de protéger les privilèges de la colonie et non de respecter l'identité tunisienne. « *Il s'agit, explique le rapport, de rechercher avec patience et longueur de vue, les éléments qui, parmi l'élite tunisienne montante, sont d'accord avec la politique française*<sup>47</sup> ». Ultime souhait, que « *tout Français qui s'expatrie, qui fait souche en terre coloniale, (soit assuré), pour lui et ses descendants d'une vie digne, sûre et respectée*<sup>48</sup> ».

18Quelle fut la réaction de la Franc-maçonnerie lors des événements de 1938 et de la répression qui s'en suivit. La documentation n'a pas encore révélé tous ses secrets. Fait est certain, les positions des Francs-maçons étaient difficilement conciliables avec les revendications nationalistes. Ils participaient, comme le rappelait le journal « *Lit tout* », en 1935, à l'Establishment colonial :

- 49 – Extrait in Courrier de la Presse, « *Lit tout* », même date, Archives du Grand Orient de (...)

« On aurait pu l'espérer, comme le fait remarquer notre correspondant, que la loge "*Nouvelle Carthage et Salambo réunis*", aurait recommandé à ses adhérents un renoncement semblable (à celui de la nuit du 4 août qu'il venait de commémorer), un

renoncement semblable aux privilèges modernes, qui sont les bien – servis du régime et qui forment, comme par hasard, la majorité des effectifs de la franc-maçonnerie ...

Mais comme la majeure partie de nos législateurs y sont inféodés ! ... » (*Le Charivari*<sup>49</sup>, Paris, 1935).

- 50 – Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons que des renseignements fragmentaires et (...)

<sup>19</sup>En dépit de son ton satyrique et partisan, ce texte rappelle une vérité de La Palisse, à savoir que les Francs-maçons de Tunisie, ou du moins ceux de loge « Nouvelle Carthage et Salambo réunis », font partie des privilégiés du système colonial, et qu'ils sont les bien – servis du régime. Nous remarquerons cependant que des voies isolées de certains intellectuels francs-maçons exprimaient des sympathies avec les dirigeants nationalistes, durant leur épreuve<sup>50</sup>.

### **III – La franc-maçonnerie à l'épreuve de la lutte nationale (1945-1956)**

<sup>20</sup>Le régime du protectorat ne tarda pas à appliquer la loi du 13 août 1940, qui ordonna la dissolution de la franc-maçonnerie, en tant que société secrète. En Application de cette décision, ses membres furent révoqués de la fonction publique le 15 octobre 1941<sup>51</sup>.

- 51 – En application de la loi du 11 août 1941 (*Journal officiel de l'Etat français* du 12 août (...))
- 52 – Archives de la Grande Loge, dossier 351, 31 décembre 1945.
- 53 – Voir sa biographie *in Livre d'or de la Légion d'honneur en Tunisie*, éditions 1955. Voir (...)
- 54 – Voir l'ordonnance de transmission, 10 juin 1939, *ibid.*, pp. 349-351.

<sup>21</sup>La franc-maçonnerie qui se reconstitua après la guerre, devait affronter la question coloniale. Nous devons, d'autre part, rappeler

que certains francs-maçons étaient impliqués dans « les événements ». Prenons quelques exemples : On trouve, en décembre 1945, au sein de la loge « *Volonté et vérité*<sup>52</sup> » un personnage de triste renommée, le dénommé Maurice de Guérin de Cayla. Juge instructeur près le Tribunal militaire de Saïgon, le colonel Guérin de Cayla s'est illustré par sa participation à la répression de la révolte de Yen Bee.<sup>53</sup> Affecté au Tribunal militaire de Tunis, en 1938, il prit en charge l'interrogatoire des nationalistes tunisiens, arrêtés après les manifestations de 1938 et particulièrement du leader Habib Bourguiba. Ses prouesses pour l'inculper, sous la charge de « *provocation à la haine des races, crimes de meurtres, de pillage ou d'incendie, complot contre la sûreté intérieure de l'Etat*<sup>54</sup> » permettait de le classer comme adepte notoire de la répression coloniale au service des « *Prépondérants* ». Cayla intégrait, certes, la loge, en tant qu'assureur, puisqu'il fut mis à la retraite en 1942, mais sa présence au sein de la franc-maçonnerie ne pouvait passer inaperçue. Notons d'autre part, que Salah eddine Baccouche et Mohamed Salah Mzali, les deux premiers ministres tunisiens qui devaient engager une « *politique de collaboration* », avec la Résidence française, contrecarrant le mouvement national, ont eu un cursus de franc-maçon. Peut-on dans ce cas parler d'une alliance organique de fait entre les gouvernements qu'ils ont formés et la mouvance maçonnique ? Nous ne le pensons pas, vu la diversité des positions des obédiences, des loges et des maçons. Prenons quelques repères qui traduisent certaines de ses prises de positions, durant cette difficile conjoncture où l'affrontement entre les principaux acteurs, le pouvoir colonial et les prépondérants d'un côté, les dirigeants de la lutte nationale de l'autre, devait l'éloigner de la scène, alors que l'avenir de la majorité ses membres, c'est-à-dire sa large composante française, pouvait être remis en cause par le processus de décolonisation qui devait s'engager, à plus ou moins brève échéance.

## 1 – Une définition de l'approche coloniale, en 1945

22Un mémoire<sup>55</sup> de la loge « *Volonté Veritas* », datée de 1945, précise les positions de la Franc-maçonnerie sur la question coloniale. Il rappelle que le dernier congrès des loges d'Afrique du Nord, tenu à Tunis, avant la guerre « *s'est ému de la situation tunisienne mais les réformes (qu'il a) préconisées n'ont malheureusement pas encore vu le jour* ». Nous devons cependant remarquer qu'il s'agissait de vœux pieux, des recommandations générales, n'identifiant guère les mesures à prendre :

- 55 – Mémoire annexe de de la motion du 16-6 -45, Grande loge de France, dossier 552, Volonté, (...)
- 56 – Ibid.

« Les Francs-maçons de Tunisie, affirme la motion, ont toujours appelé de leurs vœux la réalisation d'une politique musulmane largement généreuse et libérale sous l'angle d'une collaboration étroite, loyale et sincère entre Français et indigènes, dans l'intérêt de la mère Patrie et de la Tunisie, qu'ils veulent indissociablement liées l'un à l'autre<sup>56</sup> ».

- 57 – Ibid

23Cette identification des Tunisiens, comme « indigènes », cette approche du problème, dans le cadre d'une « politique musulmane » et cette fermeture de l'horizon puisque on énonce, comme postulat, « *les liens indissociables* » attestent que les Francs-maçons veulent s'en tenir au statu quo, quitte à y introduire des aménagements, qui ne remettent guère en cause le statut de protectorat. Le diagnostic de 1945, qui traduit une situation d'urgence préconise de « *faire prévaloir la primauté de l'économique et du social sur le politique* » afin « *d'assurer la pérennité des liens* ». Le rejet de la revendication nationale est catégorique puisque la motion évoque un choix entre « les bienfaits de la France et les survivances d'un régime indigène d'autorité et de spoliation ». La motion préconise des réformettes,



assurant le maintien des privilèges coloniaux, dans le but de « *mettre fin à tout mouvement de division quelconque et d'assurer la sympathie et l'attachement d'une population reconnaissante, qui aura alors conscience de l'inutilité de toute idée séparatiste et de certitude que toute politique dans ce sens n'est menée par quelques uns que pour satisfaire des intérêts égoïstes*<sup>57</sup> ». Nous nous rendons ainsi compte que le Destour, dans ses deux composantes est perçu comme un mouvement sécessionniste, oeuvrant pour satisfaire des intérêts égoïstes. Ce qui atteste que la Franc-maçonnerie n'a pas pris la juste mesure du rôle que le mouvement national joue sur la scène tunisienne, comme acteur principal.

## **2 – Le congrès des loges d'Afrique du Nord (Télemcen 1950)**

24 Réunissant les représentants de 21 loges d'Afrique du Nord dont les loges « Nouvelle Carthage et Salambo réunis, de Tunis, l'aurore du 20<sup>e</sup> siècle de Bizerte et Thina de Sfax, le congrès<sup>58</sup> qui se penche sur la question coloniale, préféra l'inscrire dans "*l'Union Française*" et fait valoir "*la nécessité impérieuse d'élargir la conscience nationale à la mesure de l'Union Française*" ». Cette approche remet en cause les concepts de « *la souveraineté nationale* », telle qu'elle est formulée aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles et de *l'indépendance* « *qui doit se prononcer inter-dépendance*<sup>59</sup> ». Rejetant implicitement toute revendication nationale, le congrès fait valoir comme principal mot d'ordre, l'intégration de la Tunisie et du Maroc dans l'Union Européenne, alors qu'ils étaient des protectorats et non des colonies. Ce qui montre que le congrès de la Loge se trouve en situation de hors jeux, dans ce contexte de la lutte pour l'indépendance, et des négociations déjà engagées entre la France et le gouvernement tunisien dirigé par Mohamed Chenik.

- 58 -Compte rendu du 35<sup>e</sup> congrès des loges de l'Afrique du Nord, Télemcen 10-11-12 avril 1952. (...)

- 59 – Ibid.

### 3 – Les positions des Francs-maçons, lors de la lutte nationale (1952- 1956)

25 Nous avons peu d'informations sur les positions des Francs-maçons, lors de la lutte nationale (1952 – 1956). Comment ont-ils réagi lors de cette phase grave, d'affrontements, de restructuration, de reconstructions d'alliances et de « *prudence diplomatique* », en relation avec les intérêts mis en jeu, les affirmations identitaires et la montée des périls. Donnée quasi exclusive, pour le moment, en l'état actuel de notre recherche, Paul Chevallier, l'un des grands maîtres du Grand Orient demanda au Résident Général Jean de Hauteclouque l'élargissement des militants du Néo-destour incarcérés à Jerba, en 1952<sup>60</sup>. Mais les renseignements fragmentaires dont nous disposons ne permettent guère d'avoir des précisions sur les attitudes de consensus et les opinions personnels des maçons. Ce qui invite l'historien à l'attente et à l'humilité.

- 60 -Eric Anduze, *La Franc-maçonnerie, op. cit.*, p. 168.
- 61 – Cet appel a été étudié par Claude Nataf, *La colonie française de Tunisie et ses réactions (...)*
- 62 – Voir la recherche de Claude Nataf, qui cite des renseignements puisés dans un télégramme du (...)

26 Notons cependant l'engagement tardif d'importants maçons, en faveur d'une solution du problème tunisien, le 15 juillet 1954. Que faut-il penser de l'appel des 39 personnalités<sup>61</sup>, adressé à Pierre Mendès France, qui venait de prendre le pouvoir le 18 juin 1954, à la suite de la chute de Diên Biên Phu et de s'engager à traiter la question tunisienne, immédiatement après la réalisation d'un accord sur l'Indochine ? Cet appel, signé par des personnalités de différents horizons, des libéraux, des socialistes, des communistes, mais aussi de colons et des partisans de la Tunisie française, tel le colonel Guerin de Cayla, aurait été pris à l'initiative de personnalités francs-

maçonnes<sup>62</sup>. Fait d'évidence, il traduit « *la détresse* », des Français de Tunisie, tous horizons confondus, à la veille de l'engagement de négociations qui devaient sceller leur sort. Acte politique courageux pour se démarquer de *la main rouge*, volonté de réconciliation avec les Tunisiens, « *les indigènes d'hier* », recherche d'une porte de sortie, chant de cygne de la colonisation ? Que faut-il penser de cette initiative de dernière minute, qui a, sans doute, participé à créer un climat plus favorable à l'engagement des négociations. Mais, il s'agit plutôt d'un non-événement puisque les dèss sont déjà jetés et que le tournant de la décolonisation est pris.

62 – Loge installée le 31 décembre 1958. Voir Michel Khayat, « l'histoire de la (...) »

27 Conclusion : La signature des Conventions franco-tunisiennes, le 3 juin 1955, précédée par le retour triomphal du Leader Habib Bourguiba, deux jours plutôt, annonçait une mutation irréversible. Soucieuse de s'adapter à la nouvelle situation, des Francs-maçons fondèrent, le 31 décembre 1955, la loge « *Emir Abdelkader* », avec « *pour vocation de travailler en arabe et d'essayer de recruter dans la population indigène* ». Faisant valoir l'adhésion de l'émir algérien à la maçonnerie en Orient, l'initiative avait pour objectif d'enraciner la franc-maçonnerie, au sein de la population tunisienne, pour assurer la pérennité de l'obédience, après le changement du régime et le départ prévisible de la colonie européenne. Mohamed Maztoul, qui faisait partie de la loge Volonté Veritas, prit la direction de la nouvelle loge. Mais cette création à contre-courant était condamnée à l'échec. Ses promoteurs durent en prendre acte et mettre fin au projet le 31 décembre 1958.

- 64 – Appréciation du franc-maçon Sarfati, lors du convent de 1960 de la Grande Loge. Voir le (...)
- 65 – Ibid, p. 105.

28 La Franc-maçonnerie ne survécut pas au régime du Protectorat. Affaiblies par les départs des francs-maçons français, lors des

principales étapes de la décolonisation (autonomie interne, indépendance, évacuation, nationalisation des terres), elle connut « *un état d'asphyxie* ». Le diagnostic des francs-maçons fait, d'ailleurs, valoir une courageuse autocritique : « *La grande faute des Francs-maçons coloniaux a été de ne pas introduire suffisamment d'autochtones* » dans leurs ateliers, reconnaîtra le Grand Orateur de la Grande Loge, en évoquant l'état de la franc-maçonnerie en Tunisie . Perçues comme des institutions étrangères, dépourvues de toutes assises tunisiennes, les loges francs-maçonnnes ne furent pas reconnues par le nouvel Etat. Est-ce à dire que certains de leurs membres n'ont pas joué un important pour rapprocher les points de vue, atténuer la répression et contribuer à établir le dialogue ?

source: CHATER Khalifa;

Les Cahiers de la Méditerranée, Vol 72

## **FRANCS-MACONS CELEBRES**

### **Salahedinne Baccouche, Premier Ministre de Tunisie, Franc-Maçon**

Nous remarquons ainsi que la participation tunisienne semble très réduite. Quelques noms figurent sur les listes et les divers documents du Grand Orient de France et de la Grande Loge : On y trouve, parmi les membres du makhzen tunisien, qui a pu s'assurer le monopole des charges caïdales : L'administrateur Mohamed Salah Mzali, qui apparaît sur les listes maçonniques dès 1931, au sein de la loge l'Etoile de Carthage, devait avoir une promotion rapide au sein de la franc-maçonnerie et du corps caïdal. Il fut déchu de sa charge de caïd de Bizerte, sous le régime de Vichy, pour appartenance à la Franc-maçonnerie. Son cousin Mohamed Aziz Sakka , Khalifa à Sfax, fils de caïd et appartenant à une grande famille makhzen de

Monastir, intégra la loge de Thina, dépendant du Grand Orient de France, alors qu'il exerçait dans ce caïdat. Autre membre des familles caïdales makhzen, Salah Eddine Baccouche faisait partie de la loge Veritas. Devenus Premiers ministres, lors de l'épreuve de la lutte nationale, Salah Eddine Baccouche et Mohamed Mzali devaient prendre leurs distances par rapport au Néo-Destour et s'illustrer par leur volonté de collaboration avec les autorités du Protectorat.

source: Texte tiré de "La Franc-Maçonnerie en Tunisie"  
site du Grand Orient Arabe dans "Etudes et Recherches".

### **Le Premier Ministre Tunisien, Mohammed Salah Mzali, Franc-Maçon**

De g. à d.: Dr. Mohamed Ben Salem, Salah Ben Youssef (Secrétaire Général du Néo-Destour), M'hamed Chenik, Dr. Mahmoud Materi, Hamadi Badra , Med Salah Mzali, Mohamad Saâdallah.

voir sur [www.grandorientarabe.org](http://www.grandorientarabe.org)

### **Le Président Habib Bourguiba, Président de la République de Tunisie de 1957 à 1987, Franc-Maçon?**

Oui, Bourguiba était franc-maçon déclare fermement Ali Smaoui Gafsa dans un ancien article de Jeune Afrique (15 août 2000). Ce journaliste n'apporte pourtant pas de preuve à cette affirmation puisque sa date est seulement alimentée par un extrait d'ouvrage de Roger Peyrefitte, par sa proximité avec un haut fonctionnaire français franc-maçon et, ultérieurement, par une visite de Habib Bourguiba, alors Président de la République de Tunisie, au GM du Grand Orient de France, Fred Zeller.

## Bourguiba était-il franc-maçon ?

Avant de parler de Bourguiba, il est à noter qu'en 1931 le docteur Mahmoud Elmateri, en tant que Secrétaire Général de «L'Association des Amis de l'Etudiant», présidée par le docteur Mohamed Tlatli depuis sa création au début de 1928, a dû faire recours aux membres influents de la Franc-maçonnerie française en Tunisie afin qu'ils interviennent auprès de la Résidence Générale de France à Tunis en vue d'obtenir l'autorisation officielle de cette association.

Pour ce qui est de Habib Bourguiba, l'historienne Julliette Bessis rapporte le fait suivant : «Habib Bourguiba s'est lié avec Félicien Challaye et a même assisté au Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à Vichy, en mai 1931. Est-il, comme l'affirment différents témoignages, affilié depuis cette époque à la Franc-maçonnerie ?». De son côté Roger Peyrefitte, dans son livre exhaustif sur la Franc-maçonnerie, ses initiés et ses obédiences, retraçant habilement les activités des loges maçonniques en Afrique du Nord avant l'indépendance, écrit : «Les ateliers de Tunisie figuraient encore sur le papier, mais avaient reçu de la rue Cadet l'instruction de ne remuer ni pied ni patte. Bourguiba, qui avait été maçon, n'était pas plus favorable que Nasser, protecteur nominal de la Grande Loge d'Égypte, à ce qui lui semblait une idéologie judéo-chrétienne et un souvenir du colonialisme».

Mais dans le volumineux Dictionnaire de la Franc-maçonnerie, réalisé sous la direction de Daniel Ligou et auquel ont collaboré cent quarante spécialistes de la maçonnerie, nous en apprenons un peu plus sur le passé maçonnique de Bourguiba. L'article sur l'historique de la franc-maçonnerie en Tunisie, signé par H.C. et R.P., ne laisse planer aucun doute sur la fidélité de Bourguiba, longtemps après l'indépendance : «Le Président Bourguiba lui-même, outre sa formation universitaire, eut, pendant une astreinte à résidence forcée,

un haut fonctionnaire français franc-maçon comme compagnon et mentor politique, chargé de parfaire sa formation de futur homme d'État».

source: extrait de l'entretien avec l'historien Adel Ben Youssef  
par Fayçal Chérif

[www.grandorientarabe.org](http://www.grandorientarabe.org)

(page : Algérie, Maroc, Tunisie )

Vous pouvez aussi retrouver cette article sur [www.lepost.fr/](http://www.lepost.fr/)

[\[archive\]](#)